



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

grippe

Question écrite n° 61590

Texte de la question

Mme Sophie Delong attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la vaccination massive de la population contre le virus H1N1 qui pose des problèmes en raison des risques secondaires non évalués. La circulaire du 21 août 2009 stipule que les personnes "n'ayant mentionné aucun facteur de risques sont admises directement dans la chaîne de vaccination. Les autres sont orientées vers le médecin pour une consultation médicale". Elle lui demande s'il ne serait pas souhaitable, comme le réclame le "syndicat national des infirmiers", qu'à l'issue d'un entretien avec un professionnel de santé, chaque personne souhaitant une vaccination signe un "consentement éclairé" détaillant les effets secondaires possibles.

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Delong](#)

Circonscription : Haute-Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61590

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 octobre 2009, page 9869

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)